

Saleux infos

Bulletin N° 8 - septembre 2017

SOMMAIRE

COMITE DES FETES

LA POSTE FERMEE

CE.M.R.A.D.

LA MALLE A FRINGUES

URBANISME

UNE BOURSE AUX
JOUETS

RANDONNEES CYCLISTES

MANIFESTATION POUR LE
CENTENAIRE 1914/1918

LA BOITE A LIRE

LES HORAIRES DE LA
MATERNELLE

MANIFESTATIONS DU
JUMELAGE

AUTO-ENTREPRENEUR

PETANQUE

PERISCOLAIRE

REPAS DES AINES

SO NAILS BEAUTE

LES TRAVAUX

P.L.U.

SITE SAPSA-BEDDING

Le Comité des fêtes, pour finir l'année, organise :

- Le week-end des créateurs et saveurs les samedi 4 et dimanche 5 novembre 2017 à l'Espace Eugène Viandier à Saleux avec encore et toujours des nouveautés...
- Une journée libre au marché d'Arras le samedi 16 décembre.
- L'arbre de Noël des enfants le mercredi 20 décembre après-midi à l'Espace Eugène Viandier.

Le Comité des fêtes organise une journée libre au Marché de Noël d'Arras le samedi 16

décembre 2017 – Départ à 9 heures et retour vers 19 heures

15 euros la place mais 12 euros pour les moins de 12 ans.

Renseignements et réservation : Monsieur BERTRAND Rudy 03.22.90.92.68

Le bureau de la Poste de Saleux

Le directeur de secteur de la Poste nous informe que le bureau de Saleux sera fermé une matinée par mois pour permettre de mener à bien une activité de formation au profit du personnel.

Ainsi donc, jusqu'à la fin de l'année, la Poste de notre commune sera fermée les vendredis matins suivants : 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 22 décembre.

Le Centre de Médiation et de Règlement des Différends (Ce.M.R.A.D.)

Vous vivez un différend familial, professionnel, de voisinage.

La médiation est une des solutions pour le régler.

Le médiateur, tiers neutre, indépendant et impartial, vous réunit pour vous mener à un accord volontaire et négocié. Les trois professions que représentent les notaires, les huissiers de justice et les experts-comptables de Picardie ont uni leurs compétences et leur savoir-faire en créant le Centre de Médiation et de Règlement des Différends (le CeMRAD).

Vous y trouverez des médiateurs diplômés et de proximité.

Vous pouvez contacter le Centre aux coordonnées ci-dessous ou le représentant local de l'une des trois professions.

Ce.M.R.A.D.

11 place d'Aguesseau – CS 90331 6 80003 AMIENS Cedex 1

Téléphone : 03.22.82.08.94 --- Mail : contact@mediation-cemrad.fr

La Malle à Fringues organise sa traditionnelle BOURSE aux vêtements, au linge de maison, aux jouets et aux articles de puériculture.

Le samedi 14 octobre 2017 de 9 h 00 à 16 h 30 à l'Espace Eugène Viandier à Saleux

Venez déposer maximum 20 vêtements et 10 jouets ou linge de maison ou articles de puériculture (un dépôt par personne pour 1 € de cotisation).

Le jour de votre choix :

Mardi 10 octobre de 10 h 00 à 19 h 00.

Mercredi 11 octobre de 10 h 00 à 19 h 00

Jeudi 12 octobre de 10 h 00 à 19 h 00

ATTENTION : fermeture des portes 15 minutes avant l'heure de clôture annoncée pour faciliter le rangement fait par les bénévoles.

Urbanisme - Permanence de l'instructeur des autorisations de construire

Monsieur BOQUELET, instructeur des autorisations de construire d'Amiens Métropole tiendra une permanence le 26 octobre 2017 de 14 heures 30 à 16 heures 30 en mairie. Il pourra vous renseigner ou/et vous conseiller si vous avez un projet immobilier et que vous rencontrez des difficultés.

Une bourse aux jouets avant Noël

Le dimanche 19 novembre la Musique Municipale de Saleux organise dans la salle André Chauvin une bourse aux jouets. La salle sera accessible à partir de 13h pour l'installation des étals ; pour le public visiteur l'ouverture s'étendra de 14h à 18h. (*entrée gratuite*)

Tarif : 3 euros la table --- Renseignements et réservations : 06-04-48-71-57.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Randonnez à vélo avec l'Union des Randonneurs Picards

L'Union des Randonneurs Picards, club de cyclotourisme créé en 1929, affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) vous propose des balades au départ de la mairie de SALEUX les jeudis à 9 h 30 pour découvrir la vallée de la SELLE.

Allure et difficultés adaptées aux participants.

Le dimanche rendez-vous au kiosque de la Hotoie à 9 h.

Pour vous permettre de faire connaissance avec notre club, vous bénéficiez de 3 sorties gratuites couvertes par notre assurance fédérale.

Pour tous renseignements : DORMEVAL Jean-Pierre, 80 rue Roger Salengro SALEUX – Téph. : 06.59.42.25.32

Mail : urp@ffct.org --- Site : www.ffct.org

Manifestation pour le centenaire de la guerre 14-18.

La Musique Municipale de Saleux propose une célébration particulière pour les 11 et 12 novembre. Pendant ces deux jours vous pourrez visiter dans la salle Espace Viandier une exposition relatant cette période de notre Histoire. Elle comportera des documents exposés sur des grilles, des travaux réalisés par des enfants qui abordent la vie des civils à l'arrière du front mais aussi une reconstitution vivante de scènes de l'époque avec des objets, des costumes très explicites. L'entrée est gratuite ; ne ratez pas l'occasion de revenir sur une période importante de l'Histoire de notre pays.

Le dimanche 12 novembre après-midi, dans la même salle, se déroulera un concert de musique. Pour l'évènement se réuniront quatre orchestres : la Fanfare Royale de Dottignies (Belgique), l'Avenir Musical des Cheminots de Longueau, l'Harmonie de Quevauvillers et l'Harmonie de Saleux ; Plus de 100 musiciens joueront ensemble pour vous faire entendre des airs de cette époque. C'est donc un gros travail pour lequel les membres de la Musique Municipale ont investi beaucoup d'efforts. La venue d'un nombreux public sera une récompense appréciée par tous les acteurs de l'évènement ; elle donnera à la manifestation l'ampleur qu'elle mérite.

La boîte à lire

Elle vient de retrouver sa place après l'aménagement des abords du centre multiactivité et du parc municipal. N'hésitez pas à la visiter, à consulter, à emporter un livre et en déposer un autre. L'important est bien de faire circuler la lecture, de communiquer le plaisir de lire. Mais surtout ne confondez pas la boîte à lire avec le conteneur à papier !!

On peut avoir besoin de se débarrasser de livres divers pour différentes raisons mais alors la destination n'est pas la boîte à lire. Il est important de respecter ce principe pour que le système mis en place par Amiens Métropole puisse garder son originalité, son utilité.

A propos du changement d'horaires à la maternelle

Depuis la rentrée de septembre les horaires du matin sont les suivants pour le groupe « maternel » : 8h 45 → 11h 45 / l'après-midi il n'y a pas de modification.

Des réactions diverses à propos de ce changement semblent émouvoir certains parents qui interpellent les élus. Il semble donc nécessaire de rappeler certains points à ce sujet.

Le conseil d'école est l'organe compétent qui peut proposer une modification justifiée des horaires d'entrée et de sortie des élèves. Le maire transmet au directeur académique cette demande après l'étude de sa faisabilité du point de vue communal. Naturellement l'accord enseignants-élus est requis pour la décision.

Le conseil d'école, composé d'enseignants, du maire assisté d'un adjoint délégué aux affaires scolaires et de parents d'élèves élus est bien le lieu du débat autour d'une proposition du conseil des professeurs. Les parents soucieux ou préoccupés peuvent alerter leurs représentants afin qu'ils puissent intervenir en temps utile. Lors de la réunion du Conseil d'école en juin dernier il n'y a eu aucune remarque restrictive émanant des parents à propos de ce changement d'horaires. Seule la commune a précisé qu'elle donnerait son accord éventuel après consultation des services annexes concernés : accueil-garderie, ATSEM, restauration scolaire et service de transport Amiens Métropole. Ce travail fait et n'ayant décelé aucun empêchement majeur, le maire de Saleux a transmis la demande du Conseil d'école au directeur académique des services de l'Education Nationale qui prend la décision en définitive.

Ces explications ont pour seul objectif d'unifier l'information afin d'éviter des interprétations divergentes voire erronées concernant le fonctionnement de notre école.

L'association de jumelage Saleux/Möggingen organise :

La samedi 7 octobre 2017 à 20 heures 30 à l'Espace Eugène Viandier à Saleux une soirée théâtre, la suite des aventures de « Madeleine et Maurice » que vous avez déjà appréciées lors de la première représentation qui a eu lieu le 1^{er} avril.

Le dimanche 8 octobre à partir de 14 heures 30 à l'Espace Eugène Viandier, un thé dansant animé par Delphine Hubin

Les réservations sont à faire au 03.22.44.12.98 ou au 06.86.38.36.24

LS Colors

Monsieur Sébastien LEFEVRE (Portable 06.87.74.74.41) demeurant à Saleux vous informe qu'il vient de créer son autoentreprise nommée **LS Color** pour des travaux dans les domaines suivants :

-Peinture - - Rénovation murale - - Enduit - - Revêtement mural.

Il vous garantit un travail soigné

Téléphone : 06.87.74.74.41 --- N° SIRET 830 838 330 RM 80

(Son adresse précise vous sera communiquée ultérieurement car il est sur le point de changer de domicile)

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr

Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Le Football Club de Saleux organise

Un concours de pétanque le samedi 30 septembre 2017. Les inscriptions sont prises à 9 heures et le jet de boule à 10 heures.

Lieu : Place Numa Buignet à Saleux. Il y aura une buvette et une restauration sur place.

Périscolaire : quelques précisions

- 1) Restauration scolaire : L'inscription pour prendre le repas à la cantine se fait chaque jour pour le lendemain ou le surlendemain ;
 - lundi pour manger le mardi
 - mardi pour manger le jeudi
 - jeudi pour manger le vendredi
 - vendredi pour manger le lundi

Il faut bien sûr adapter ce système en fonction des jours fériés et des vacances.

Le ticket est déposé chaque jour ; il est interdit de remettre des tickets pour la semaine.

Les enfants de la maternelle ne peuvent s'inscrire eux-mêmes. Leurs parents doivent cocher la case correspondante sur le tableau et déposer le ticket dans le casier.

La fréquentation de la cantine doit être régulière, au moins deux fois par semaine, et non pas de temps en temps ou uniquement lorsqu'il y a le repas amélioré de Noël ou le repas surprise du mois. En effet, bizarrement, ces jours-là le nombre d'enfants est bien plus important. C'est pourquoi, cette année les enfants qui n'auront pas mangé à la cantine au moins deux fois par semaine, ne seront pas acceptés pour les repas de Noël.

2) halte -garderie : à l'école Joliot-Curie les cours commencent à 8h 30 le matin. Bien sûr l'école ouvre ses portes à partir de 8h 20, mais ces 10 minutes surveillées par les enseignants permettent une souplesse d'arrivée. Il n'est pas obligatoire d'être présent à 8h 20 ; l'important étant d'être là à 8h 30. Il faut bien savoir que les enfants qui attendent devant le portail avant 8h 20 sont sans surveillance ; pour éviter cette situation, les parents qui ne peuvent accompagner leurs enfants doivent les inscrire à la halte-garderie et les y déposer jusque 8h 15. Ces précisions sont apportées pour bien établir les responsabilités de chaque partie ; il est important de les respecter pour l'intérêt des enfants.

Repas des aînés ou colis

Un courrier a été transmis à tous les administrés nés en 1951 ou avant afin qu'ils puissent exprimer leur choix entre la participation au repas des aînés fixé le 3 décembre 2017 ou la remise d'un colis pour Noël. A la date limite fixée pour le retour des réponses, le lundi 25 septembre, il a été constaté que plusieurs personnes n'ont pas fait connaître leur choix.

Pour ceux qui ont oublié de répondre, il leur est demandé de le faire avant le lundi 2 octobre à 16 heures.

« So nails beauté » -Esthéticienne dermographe

Sandrine, diplômée en Hygiène et Salubrité, formée par Marianne Foucault et Maud Raviser sur Paris, n° 1 en France a ouvert un salon depuis le mois d'avril au 89 rue Jean Catelas à Saleux.

Prestations diverses : micropigmentation, pose de cils volume russe, gommage corps, cabine UV professionnelle, soin du visage, modelage du corps, etc... **Ouverture du mardi au vendredi de 9 h à 12 h30 et de 14 h à 19 h et le samedi non-stop de 8 h à 16 h. Reçoit sur RDV pour ce faire, il faut appeler au 06.28.54.54.13 ou au 03.22.47.42.19**

LES TRAVAUX

Pour ceux qui ont été réalisés rue Jean Catelas, nous remercions les riverains qui se sont montrés très compréhensifs et patients malgré les nombreux désagréments qu'ils ont connus pendant la période allant de la mi-avril jusqu'à la fin août. Ce sont surtout les commerçants de cette rue (Cordonnerie Aviez, Alliance assurances, SO nails beauté, Ludovic coiffure, La Grange Fleurie, Le Marmara restaurant et le Bacchus) qui ont connu la plus grande gêne dans leur activité malgré toutes les dispositions prises au fur et à mesure de la progression du chantier par les responsables des travaux pour faciliter l'accès aux commerces, ce qui n'a pas toujours été facile ou possible.

Ce chantier n'est pas totalement achevé puisque certaines interventions sont encore prévues (mise en place de plots, de bacs de fleurs et réponse à quelques menus travaux demandés par des riverains). Cependant, elles n'entraîneront pas de gêne à la circulation ou au stationnement.

Le coût de ce chantier est de 400 000 € financé pour 300 000 € par Amiens Métropole et 100 000 € par notre commune (fonds de concours). Un courrier de remerciement a été adressé au Président d'Amiens Métropole, maître d'ouvrage.

Pour ceux qui seront réalisés impasse Georges Coulon, ils devraient débiter très bientôt afin d'être achevés avant la livraison des logements aux futurs occupants du bâtiment de la SIP au 104 rue Jean Catelas. Seuls les riverains de l'impasse devraient connaître des désagréments mais tout sera fait pour les limiter.

Pour ceux à réaliser avant la fin de l'année 2017, ils ne devraient pas créer de gêne ou très peu. C'est ainsi que des réparations de voiries seront réalisées à l'Orée du bois, route de Tainil et rue de la Tour des Haies. Devant le bureau de la Poste, une partie des dalles devenues dangereuses car instables seront remplacées par un sol de bitume et le terrain de pétanque situé juste derrière la salle Eugène Viandier sera agrandi. Un chemin piétonnier sera réalisé sur le trottoir entre la rue Lucien Barbier et l'entrée du parking de l'école Joliot Curie pour remplacer celui actuel qui est en mauvais état et difficilement praticable. L'agrandissement et la mise aux normes de l'accessibilité du bureau de la Police Municipale doit débiter incessamment.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

La révision du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) (N°1)

Dans un précédent bulletin Saleux Infos nous vous avons annoncé qu'une révision du P.L.U. était programmée dès 2017. Un marché public de maîtrise d'œuvre a été lancé en juillet afin de choisir un bureau d'études chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération. Plusieurs candidatures nous sont parvenues en mairie et la commission d'appel des offres a retenu l'entreprise « **DIVERS CITÉS ateliers des territoires** » implantée à Boves pour mener à bien cette étude. La notification de l'attribution du marché lui a été transmise le 25 septembre 2017. Cette révision est programmée sur une durée de 20 mois.

Le P.L.U. – Définition : C'est un document

- de planification urbaine, globale et stratégique. Il est opérationnel et prospectif.
- réglementaire d'urbanisme. Il définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire de la commune.
- juridique de portée générale. Il s'impose à tous, particuliers ou administrations.

La commune de Saleux dispose d'un P.L.U. depuis 2004.

Pourquoi réviser notre P.L.U. ? :

Au cours des différents Conseils Municipaux, il a été évoqué la nécessité de réviser le P.L.U. actuel :

- qui n'est plus totalement en conformité avec la réglementation sur l'urbanisme qui a considérablement évolué ces dernières années avec la loi SRU et la loi Grenelle 2.
- qui doit s'inscrire dans la mise en œuvre au niveau communal du projet de territoire exprimé par le Schéma de Cohérence et d'Orientation du Territoire du Pays du Grand Amiénois.
- qui doit prendre en compte la destination à donner à la friche industrielle de SAPSA-BEDDING d'une superficie de près de 8 hectares. Compte tenu de son importante superficie, l'Orientation d'aménagement et de programmation relative à ce secteur devra nécessairement faire l'objet d'un phasage.

Cependant, la municipalité souhaite maîtriser la croissance de sa population et limiter les zones destinées à l'urbanisation. En effet, en 2004, le nombre d'habitants était inférieur à 2400. Aujourd'hui, il est de 2844 habitants. Il est impossible de continuer à faciliter ou permettre la croissance de la population à ce rythme-là. Nous n'en avons pas les moyens matériels et financiers.

La mission confiée au bureau d'études s'articulera selon les quatre phases principales suivantes :

- 1 – L'état des lieux complet et le diagnostic.
- 2 – L'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) qui traduit le projet communal.
- 3 – la traduction réglementaire du PADD.
- 4 – La mise au point du dossier jusqu'à l'aboutissement de la procédure.

La concertation - La commune a défini les modalités de concertation suivantes :

- 2 réunions publiques de concertation présidées par le Maire (ou l'un de ses adjoints), l'une à l'issue du diagnostic de l'état des lieux et l'autre à l'issue de l'élaboration du PADD.
- La mise à disposition des études en cours et d'un registre où toutes les observations pourront être consignées à la mairie (aux heures d'ouverture habituelles).
- La diffusion d'une information régulière dans le bulletin Saleux Infos au fur et à mesure de la progression du dossier et sur le site Internet de la commune.
- La possibilité de rencontrer et de s'entretenir sur l'évolution de l'étude avec un élu de la commission de révision du P.L.U. (Elus membre de la commission : Madame PETIT-GAS, messieurs CANDELA, CHAMPION, BRUXELLE, BERTRAND et JAN). Rencontre sur rendez-vous à demander en mairie au 03.22.33.27.27 ou par mail adressé à mairie@saleux.fr.

L'enquête publique :

Suivra l'arrêt du projet par le Conseil Municipal et précèdera l'approbation. Elle se situera vers le 18^{ème} mois.

La friche industrielle de SAPSA-BEDDING

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent bulletin municipal, le site a été acheté par deux sociétés dont les responsables nous ont contactés dès l'acquisition pour se présenter mais aussi pour nous faire part des mesures qu'ils prenaient pour éviter ou limiter l'accès à ce lieu devenu dangereux. A l'époque, ils n'avaient pas exprimé clairement leur intention sur la destination du site mais avaient laissé entendre malgré tout qu'ils avaient un projet immobilier.

Puisque cet achat a été officialisé, une rencontre avec ces nouveaux propriétaires a eu lieu le mardi 19 septembre 2017. Ils sont venus s'informer des possibilités qu'ils avaient de développer un projet immobilier. Ils ont été invités à présenter une esquisse de l'aménagement envisagé au bureau d'études et à la commission de révision du P.L.U. lors d'une réunion de travail qui sera programmée dans le cadre de la révision du P.L.U. et cela en prenant en compte la réglementation en vigueur ainsi que le Schéma de Cohérence et d'Orientation du Territoire. Cet aménagement s'inscrira dans la révision du P.L.U. et devra obligatoirement faire l'objet d'un phasage comme cela est indiqué dans l'information ci-dessus.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique – Le 25 septembre 2017

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29
matin (8h00)

Communauté d'agglomération Amiens Métropole
Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62
(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.